INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

DECISION N° 2019 - S – 02

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 16 mars 2017 nommant Madame Marie GUITTARD directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU la décision de nomination de Monsieur David BATISTA, responsable du bureau ressources humaines au sein du service de l'administration générale, au poste de secrétaire général par intérim,

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

Du 1er juin 2019 au 31 août 2019, délégation permanente est donnée à Monsieur David BATISTA, secrétaire général par intérim, à l'effet de signer tous actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Institut national de l'origine et de la qualité.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement et généralement toutes pièces de comptabilité relatives aux recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'INAO.

Fait à Montreuil, le 27 mai 2019

La Directrice de l'INAO

Marie GUITTARD

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr